

N°DEC24_156



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC24_156 - Représentation de la Ville en justice - Requête de la société SAS CYBERTEK

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 24_018 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2024.249 du 16 octobre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude BENHAIM,

Vu la notification de la requête introductive d'instance effectuée près le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, par la SAS CYBERTEK, exploitant le fonds de commerce sis 9 Boulevard Victor-Bordier, 95370 Montigny-lès-Cormeilles,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'être représentée par un avocat dans le cadre de cette affaire,

DÉCIDE de défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire, et ce quelle qu'en soit l'instance,

DÉSIGNE Maître Julien BRAULT, avocat au Barreau de Paris – sis 109 rue de Courcelles, 75017 Paris -, pour la représenter,

PRÉCISE que toute dépense sera imputée au gestionnaire SAG.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 28 octobre 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 30/10/2024

Pour le Maire,
Jean-Noël CARPENTIER,



Jean-Claude BENHAIM,
L'Adjoint délégué